

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 2 octobre 2017
Séance du 25 septembre 2017

5 Budget Primitif 2017 – décision modificative n°2

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mme JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Il vous est proposé de modifier le budget primitif 2017 par l'adoption d'une décision modificative qui représente 508 589,14 € de crédits nouveaux en section de fonctionnement et 501 089,14€ de crédits nouveaux en section d'investissement.

Le projet soumis à l'adoption du conseil municipal est le suivant :

Recettes de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
AA-01-73223	Fonds de péréquation des ressources communales et Intercommunal	958 162,00	-27 152,00	931 010,00
Total chapitre 73			-27 152,00	
AA-01-74127	Dotations nationales de péréquation	1 045 000,00	209 308,00	1 254 308,00
Total chapitre 74			+209 308,00	
UR-01-7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0,00	326 433,14	326 433,14
Total chapitre 042			326 433,14	
			508 589,14	

Dépenses de Fonctionnement		Total Budgété	DM	Après DM
AB-01-6227	Frais d'acte et de contentieux	25 000,00	7 500,00	32 500,00
Total chapitre 011			7 500,00	
UR-01-675	Valeur comptable des Immobilisations	0,00	476 433,14	476 433,14

maintenant !

Total chapitre 042			476 433,14	
AA-01-023	Virement à la section d'investissement	3 443 563,78	24 656,00	3 468 219,78
Total chapitre 023			24 656,00	
			508 589,14	

Recettes d'Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
UR-01-2313	Construction	0,00	476 433,14	476 433,14
Total chapitre 040			476 433,14	
AA-01-021	Virement de la section de fonctionnement	3 443 563,78	24 656,00	3 468 219,78
Total chapitre 021			24 656,00	
			501 089,14	

Dépenses d'Investissement		Total Budgété	DM	Après DM
1004-AM-020-2051	Concessions et droits similaires	98 147,42	10 000,00	108 147,42
Total chapitre 20			10 000,00	
0712-SD-213-2183	Matériel de bureau et Informatique	42 496,00	-5 344,00	37 152,00
Total chapitre 21			-5 344,00	
0712-BA-213-2313	Constructions - Danielle Mitterrand	3 587 841,29	170 000,00	3 757 841,29
Total chapitre 23			170 000,00	
UR-01-192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	326 433,14	326 433,14
Total chapitre 040			326 433,14	
			501 089,14	

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2017
05/10/2017
A
ID : 000-210001743-20171002-E 11 100200 E

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, et L 2312-1 et suivants,
Vu le budget primitif 2017, la décision modificative n°1 du budget primitif 2017,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 25 septembre 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter la décision modificative n°2 du budget primitif 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **03 OCT. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 05/10/17
et publication ou notification le 05/10/17
affiché le 03/10/17
CREIL, le 05/10/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le 03/10/2017

SLO

ID : 060-216001743-20171002-DLRG171002005-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]